



Réseau fribourgeois de santé mentale
Freiburger Netzwerk für psychische Gesundheit

Service de médecine du personnel et du travail

Dresse Victoria Conde-Nordmann

Médecin du personnel et du travail

Victoria.conde-nordmann@h-fr.ch

Carrefour Qualité : RCQ 6	Date version : 24.11.2017	Version : 1	Code 08 DR 5f
Propriétaire du document : RCQ 6	Visa du propriétaire :	Validation de la RAQ	
Approbation de la Direction:		Date de création : 29.09.2017	

DIRECTIVE SANTÉ

Objectif et domaine d'application: Afin de garantir la protection vaccinale du personnel RFSM, la médecine du personnel du RFSM recommande que chacun-e s'assure de la mise à jour de leurs vaccins auprès de leur médecin traitant et ceci **AVANT le début de leur emploi**. La protection vaccinale est définie par catégorie de personnel. Elle se décline sous forme d'immunités et de vaccinations exigées ou recommandées selon le tableau ci-dessous :

CATÉGORIE DE PERSONNEL	IMMUNITÉS / VACCINATIONS EXIGÉES	IMMUNITÉS / VACCINATIONS RECOMMANDÉES
PERSONNEL ADMINISTRATIF	Aucune	Rougeole - Oreillons - Rubéole Varicelle Diphtérie-tétanos Coqueluche entre 25 et 30 ans
PERSONNEL SERVICE TECHNIQUE	Diphtérie-tétanos	Oreillons Hépatite A Coqueluche entre 25 et 30 ans *FSME (tique)
PERSONNEL NON-SOIGNANT À RISQUE INFECTIEUX (<i>service horticole* - service des transports - intendance</i>)	Rougeole - Rubéole Varicelle Diphtérie-tétanos Hépatite B	Oreillons Hépatite A Coqueluche entre 25 et 30 ans *FSME (tique)
PERSONNEL SOIGNANT	Rougeole - Rubéole Varicelle Hépatite B (<i>avec dosage quantitatif anticorps anti-HBs</i>) Diphtérie-tétanos	Oreillons Coqueluche entre 25 et 30 ans
PERSONNEL DE RESTAURATION	Hépatite A (Si manipulation d'aliments)	Hépatite A Rougeole - Oreillons - Rubéole Varicelle Diphtérie-tétanos Coqueluche entre 25 et 30 ans
BÉNÉVOLES EN CONTACT AVEC LES PATIENTS	Rougeole - Rubéole Varicelle	Oreillons Diphtérie-tétanos Hépatite B Coqueluche entre 25 et 30 ans

MODE D'EMPLOI IMMUNITAIRE

MALADIE	IMMUNITÉ ACQUISE SI
HÉPATITE B	≥ 3 doses (ou 2 doses reçues entre 11 et 15 ans) et Sérologie Anti-HBs Ig ≥ 100UI (1 fois suffit) ou ancienne hépatite B guérie (confirmée par sérologie)
ROUGEOLE	2 doses de vaccin ou sérologie positive
RUBÉOLE	2 doses de vaccin ou sérologie positive
OREILLONS	2 doses de vaccin ou antécédents certains de maladie
VARICELLE	2 doses de vaccin ou sérologie positive ou antécédents certains de maladie
COQUELUCHE	1 dose de vaccin diphtérie-tétanos-coqueluche datant de moins de 10 ans
HÉPATITE A	2 doses de vaccin ou sérologie positive
DIPHTÉRIE-TÉTANOS	Vaccination de base et dernier rappel datant de moins de 20 ans

Si vous avez des questions concernant les exigences vaccinales ou immunitaires, vous pouvez contacter le service de la médecine du personnel et du travail du RFSM via [e-mail](mailto:medecine.personnel@h-fr.ch) ou au n° téléphone 57654,



Si un travailleur refuse de se faire vacciner, il faut prendre, en cas d'exposition, les mesures qui conviennent pour le protéger et empêcher une éventuelle transmission aux patients (traitement post-expositionnel, changement de poste, arrêt momentané du travail, etc).

Pour les collaborateurs qui restent au RFSM ≥ 6 mois Le service de médecine du personnel et du travail vérifiera votre carnet de vaccination, ou à défaut le certificat de votre médecin traitant lors de la visite médicale d'entrée au sein du RFSM. A ubesoïn, les vaccins manquant seront complétés par le service de la médecine du personnel et du travail.

Recommandations vaccinales de l'OFSP : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/mensch-gesundheit/uebertragbare-krankheiten/impfungen-prophylaxe/informationen-rund-ums-impfen/schweizerischer-impfplan.html>